

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUIN à 20 h 30

Nombre de membres en exercice : 11 nombre de présents : 11 votants : 11
Date de la convocation : 06 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze juin, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude HELBERT, Philippe HOUDU, Sébastien BOURDAIS, Christophe CHAUVIN, Cécile NOUET, Sylvie CLOUET-CHAUVIRE, Didier HESTAULT, Denis THIBAUDEAU, Laurent OLLIVON, Anthony CHAUVIN, André ROCTON.

Absent excusé : /

Etait absent : /

Secrétaire de séance : Sébastien BOURDAIS.

Approbation de la réunion du 6 mai 2019.

✓ **Aménagement abord de la mairie, plan du cabinet Ligéis :**

Modification à apporter :

- la proposition de la pose de pavés avec joints d'herbe au parvis de la mairie est refusée ;
- la pose de pavés au niveau des escaliers à l'arrière de la mairie est refusée et devra être remplacée par la pose d'enrobé jaune ;
- habillage en pavé grès sur le pourtour de l'arbre (lilas des Indes) devant la mairie ;
- massif dans l'angle du bâtiment de la Sainte Famille à créer ;
- rampe à l'arrière de la mairie à supprimer ;
- le reste du plan est validé.

✓ **T.E.M. devis éclairage parking :**

Une nouvelle délibération pour la pose de lanternes COMATELEC FALCO équipées LEDS IP66 en fonte d'aluminium peint, dont 3 lanternes programmées avec abaissement de puissance 20% la nuit, référencées sur le plan :

- Ep4 : 193AA041
 - Console double TILEO saillie 05.0 + 2 FALCO 1 Lensoflex 2- 24 Leds – 3000 K – 500 mA - RAL gris soprano 5
- Ep3 : 193AA040, lanterne sur façade
 - Console TIMEO saillie 0.50 / Façade + FALCO 1 lensoflex 2 – 24 Leds – 3000K – 500 mA – RAL gris soprano 5

Annule la délibération 2018 09 04 du 20 septembre 2018

Objet : ECLAIRAGE PUBLIC : Extension 7 lanternes / 5 candélabres parking et façade, dont 3 lanternes programmées avec abaissement de puissance 20% la nuit.

Lieu-dit : Parking et façade accès PMR Mairie

Commune : RUILLE FROID FONDS

Référence du dossier : EP-15-011-17-19

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
18 399,31 €	13 799,48 €	735,97 €	14 535,45 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil DÉCIDE D'APPROUVER le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :

14 535.45 €

Imputation budgétaire en section **dépense de fonctionnement** au compte **6554**

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

14 535.45 €

Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **2015**

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

✓ Travaux terrasse, avenant devis GITEAU :

Suite au changement du modèle de garde-corps de la terrasse du restaurant devis GITEAU d'un montant initial de 10 713.81 € H.T. devis n° 101800382b du 22/10/2018, un avenant n° 2 est à réaliser pour la modification de la nature du garde-corps et l'ajout d'une descente d'escalier le tout pour un montant de 2 925.18 € H.T.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les devis de l'entreprise GITEAU
 - Devis DT00090 : garde-corps 2 130.00 € HT soit 2 556.00 € TTC
 - Devis DT00129 : descente d'escalier 795.18 € H.T. soit 954.22 € TTC

✓ **Lotissement « Le Noyer »**

○ **Réservation lot n° 3**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, de la réservation du lot n° 3 sur le lotissement des Noyers, d'une superficie de 870 m² au prix de 20 € le m².

Un acompte de 5 % a été versé par les acquéreurs le 23 mai 2019.

Les acquéreurs du lot n° 3, souhaitent pouvoir acheter le lot n° 2, d'une superficie de 821 m² au prix de 15 € le m², soit 821m² x 15€ = 12 315 € au lieu de 16 420 €.

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après délibération :

- Voix pour : 9
- Voix contre : 2
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la vente du lot n° 2 au prix de 15 € le mètre carré ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'informer les acquéreurs du tarif validé ;

Un acompte de 615.75 € sera à versé pour valider la réservation du lot n°2.

○ **Modification du règlement du lotissement : emplacements des accès aux parcelles**

Suite à l'achat du lot n° 2 et du lot n° 3 par le même acquéreur, Madame le Maire propose de retirer du règlement du lotissement « le Noyer » l'accès obligatoire aux parcelles.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de retirer l'accès obligatoire sur les parcelles du lotissement
- **CHARGE** Madame le Maire de réaliser la modification du lotissement

✓ **Recensement population 2020, nomination coordonnateur communal,**

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020, l'INSEE demande désigner un coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal désigne Mélanie Maréchal, secrétaire de mairie de la commune comme coordonnatrice communal. Un arrêté communal sera rédigé et à transmettre à l'INSEE avant le 30 septembre 2019

✓ **Questions diverses ou imprévues.**

Enquête publique

Madame le Maire expose que le dossier d'aliénation du chemin rural n° 16 de la Chauvinière a été soumis en mairie à l'enquête réglementaire et qu'il a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur :

- Le projet de cession à M. HESTAULT Pascal des parcelles cadastrées section B n° 523 (10a47), 549 (0a26) et 563 (25a75) pour une superficie totale 3 648 m².
- Le projet de cession à Monsieur GOHIER Antoine la parcelle cadastrée section B n° 550 pour une superficie de 47 m².

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant que rien ne s'oppose à ce que le chemin soit retiré de la voirie communale et cédé gratuitement à M. HESTAULT Pascal ainsi qu'à M. GOHIER Antoine.

- **DÉCIDE** la suppression de la partie de chemin rural d'une superficie de 3 648 m² au profit de M. HESTAULT Pascal, cession gratuite.
- **DÉCIDE** la suppression de la partie de chemin communal d'une superficie de 47 m² au profit de M. GOHIER Antoine, cession gratuite.
- **CHARGE** Madame le Maire des formalités relatives à cette aliénation, et à la signature des actes nécessaires.

Froid Fonds : projet sur terrain constructible

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal d'une demande d'installer une construction type « Tiny house » sur un terrain constructible sur Froid Fonds.

Froid Fonds, travaux accès Chapelle face au 3 Froid Fonds.

Prévoir des travaux, pour création d'un réseau d'eau pluviale sur la voirie communale face au 3 Froid Fonds.

Argent de poche

Renouvelé pour la période de juillet, à ce jour 5 inscriptions.

Fin de séance à 22h00